

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210705-007

du 05 juillet 2021

n°007

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (52) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, Y. ERGUL, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. LAVILLE (suppléant de B. de COURREGES), Y. TARTARIN, A. GEORGES (suppléant de P. GUÉNAIRE), F. MERCHADOU, H. COLIN, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), N. TAUREAU (suppléante de S. MIGEON), T. TRIPHOSE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (16) : JP. ABELIN donne pouvoir à A. PICHON

I. RABUSSIER donne pouvoir à H. COLIN

C. PÉPIN donne pouvoir à L. JUGÉ

H. MATTARD donne pouvoir à L. JUGÉ

M. LAVRARD donne pouvoir à Y. ERGUL

T. BAUDIN donne pouvoir à E. AZIHARI

P. CANTINOLLE donne pouvoir à J. MARECOT

A. MESSAOUDENE donne pouvoir à J. MELQUIOND

JM. MEUNIER donne pouvoir à F. BRAUD

E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à M. FRESNEAU

L. RABUSSIER donne pouvoir à C. FARINEAU

B. ROUSSENQUE donne pouvoir à H. PREHER

G. PRINCET donne pouvoir à S. RAYNAUD

F. REBY donne pouvoir à AF. BOURAT

P. AZILE donne pouvoir à O. LANDREAU

P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

EXCUSES (13) : B. BIET, B. HENEAU, A. NOEL, P. BIGOT, F. SOURIAU, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Transfert des résultats du budget eau potable de la commune de La Roche-Posay

La loi Notre a prévu que la compétence Eau potable soit transmise aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Par délibération du 19 novembre 2018, il a été décidé de transférer la compétence eau potable à Eaux de Vienne sur tout le territoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal de La Roche-Posay vient de délibérer sur le transfert à Grand Châtellerault des résultats du budget « eau » constatés au 31 décembre 2019. Il revient désormais à Grand Châtellerault de les transférer à Eaux de Vienne.

* * * * *

VU la loi n° 2015-991 Notre du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

VU les articles L5216-7 et L5211-61 du code général des collectivités territoriales,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210705-007

du 05 juillet 2021

n°007

page 2/2

VU l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-009 en date du 9 juin 2016 portant projet de modification de périmètre de la communauté d'agglomération,,

VU l'arrêté préfectoral 2016-SPC-92 en date du 28 novembre 2016 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération n°1 du 19 novembre 2018 relative au transfert des compétences assainissement et eau potable au syndicat mixte Eaux de Vienne SIVEER,

VU la délibération de la commune de La Roche-Posay n° 20210509 du 21 mai 2021 décidant le transfert des résultats du budget eau à Grand Châtellerault au 1er janvier 2020,

CONSIDERANT la nécessité de transférer à Eaux de Vienne les résultats du budget eau potable de la commune de La Roche-Posay,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accepter d'intégrer les résultats du budget eau potable de la commune de La Roche-Posay dans le budget principal :

- Fonctionnement : 344,62 €
- Investissement : - 20 998,77 €

- de transférer au syndicat Eaux de Vienne les résultats du budget eau potable de la commune de La Roche-Posay.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires
institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD

